

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 1215, BOULEVARD SAINT-JOSEPH EST

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées qu'à sa séance ordinaire du **mardi 6 octobre 2026**, qui se tiendra, à **18 heures 30**, à la **Maison de la culture du Plateau-Mont-Royal** situé au 465, avenue du Mont-Royal Est, le conseil d'arrondissement statuera, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (2002-07) et des articles 145.5 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, sur la demande suivante :

- **Autoriser diverses dérogations relatives à l'apparence de l'immeuble, à l'aménagement des cours et à l'aménagement d'une aire de stationnement pour permettre l'aménagement d'une garderie à l'intérieur de l'immeuble situé au 1215, boulevard Saint-Joseph Est, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (2002-07)**

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués précédemment.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1).

Fait à Montréal, le 17 septembre 2026.

La secrétaire d'arrondissement,
Me Karen Loko

CERTIFICAT DE PUBLICATION

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
1215, BOULEVARD SAINT-JOSEPH EST**

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d'arrondissement, certifie que **l'avis public relatif à une demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 1215, boulevard Saint-Joseph Est** a été publié le **17 septembre 2026** sur le site Internet de l'arrondissement.

Fait à Montréal, le 17 septembre 2026.

La secrétaire d'arrondissement,

Me Karen Loko